

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

23_02_02_0014	<b>AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ECO CO2 POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF WATTY A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023</b>	<b>C.C DU 02/02/2023</b>
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**42 Conseillers communautaires présents** : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian - JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

**15 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien - BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne - MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – PERRARD Damien donne pouvoir à RENARD Isabelle - SAGIROGLU Aïcha donne pouvoir à SALMON Jean-Noël - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

**13 Conseillers communautaires absents** : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël

**Secrétaire de séance** : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Vu la délibération n°22\_09\_29\_0293 du Conseil Communautaire autorisant la convention de partenariat avec l'association Eco CO2 pour le déploiement du dispositif Watty à l'école pour l'année scolaire 2022-2023 ;

La CAPI a conclu une convention de partenariat avec l'association Eco CO2 relative au déploiement du programme Watty dans 25 classes de 4 communes pour l'année scolaire 2022-2023.

La commune de Vaulx-Milieu s'étant déclarée a posteriori souhaite qu'une de ses classes s'intègre dans le programme et puisse bénéficier du tarif appliqué pour le territoire par Eco CO2, à ses frais en intégralité, sans cofinancement de la CAPI étant entendu que le budget prévu a été entièrement consommé pour le financement des 25 premières classes.

Afin de permettre l'intégration de cette classe dans le programme il est proposé de conclure un avenant avec Eco CO2 afin d'y intégrer en Annexes 2 et 3 :

- Une modification du nombre de classes participantes au programme pour l'année scolaire 2022-2023.
- Une modification du plan de financement et du devis afin de correspondre à cette modification du périmètre suscité.

La CAPI avancera les frais de participation pour la commune de Vaulx-Milieu, s'élevant à 336€ TTC. Elle appellera la contribution de la commune de Vaulx-Milieu en remboursement des frais avancés selon les termes de la convention ci-jointe.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

## DECIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de partenariat avec Eco CO2 pour le déploiement du dispositif Watty à l'école ;
- **D'APPROUVER** la convention partenariale avec la commune de Vaulx-Milieu pour la mise en œuvre du dispositif Watty à l'école sur l'année scolaire 2022-2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président  
**Jean PAPADOPULO**